

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 octobre 2022

OBJET : PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES - BUDGET DECHETS

DE 2022-040

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 34
Absents : 9
- dont ayant donné pouvoir : 17
Votants : 51
-dont « pour » : 51
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non participations : 0

Le vendredi 14 octobre 2022 à 14h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse	CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESCOVALI Guy VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI-COLONNA Nicolette (Vesperini Clara) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOOTTI Serge (à Tafanelli Jean-Baptiste) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Saliceti Nicolas) COGNETTI Vincent (à Bruschini Pierre) COSTA Lucien (à Acquaviva François) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul) LECA Jacques (à Albertini Lucie) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Nasicia Pierre)
--	---	--	---

Absents :

BERNARDI François Albert FILIPPI Jean François GUIDICELLI Maria	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARTINETTI Antoine	ORSINI François RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre
---	--	---------------------------------	-----------------

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NICOLAS SALICETI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 14H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président, fait état, au Conseil communautaire de l'analyse de l'état des restes à recouvrer arrêté à la date du 31/12/2021 et annotés des diligences effectuées par le Receveur Municipal .

Le Receveur Municipal de la Communauté de Communes , nous informe, que depuis le 01 Janvier 2006, les créances dont le recouvrement est compromis (créances douteuses, irrécouvrables(NPAI ,PSA,PVC , BNI ou en procédures collectives) doivent faire l'objet d'une dotation obligatoire aux comptes de provisions concernés.

Compte tenu des états transmis (états des cotes irrécouvrables, titres à annuler états des restes à recouvrer au 31 Décembre 2021, il ressort que les créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis, s'élèvent, pour la Collectivité à **28 964 €** et qu' il convient de constituer ,au budget de la provision de la somme de **28 964 €**

En comptabilité, la dotation, se traduira par un débit au compte 6817 par l'émission d'un mandat d'ordre semi-budgétaire et crédit au compte 4911.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 34

VOTANTS : 51



DÉLIBÉRATION N 2022-040

Le montant de la provision, ainsi que son suivi et son emploi seront retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

Le conseil communautaire :

DECIDE

Par 51 voix Pour

0 Contre

0 Abstention

0 Non participation

- De constituer au budget déchets la provision de la somme de **28 964 €**

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14 octobre 2022
Le Président François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 34

VOTANTS : 51



DÉLIBÉRATION N 2022-040